



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine - Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :
A été nommée secrétaire : M Olivier COLLET

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 58

Objet : Approbation d'une convention de servitude au profit de Nacarat pour l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet *Maison Blanche*

Dans le cadre de l'aménagement par la société NACARAT (« l'aménageur »), ou par un de ses ayants droits, de l'ensemble immobilier situé sur la commune de SAILLY SUR LA LYS, objet du permis d'aménager n° 062 736 25 00002, repris sous teintes grise, bleue et jaune au plan de travaux ci-annexé, il est envisagé la possibilité pour l'aménageur de :

- raccorder le réseau d'eaux usées provenant de la zone aménagée en tréfonds des parcelles cadastrées section AK n°143 et 125, propriété de la commune, suivant le tracé indicatif

figurant en violet sur le plan, à la rue Gustave Eiffel ;

- raccorder le réseau des eaux de pluie provenant de la zone aménagée, suivant le tracé indicatif figurant en bleu sur le plan, à la noue paysagère identifiée en rouge audit plan, laquelle sera réalisée sur la parcelle cadastrée section AK n°143, propriété de la commune, et depuis laquelle une surverse sera ensuite dirigée vers le fossé communal ;
- réaliser à ses frais les travaux de raccordement des réseaux ci-dessus, ainsi que la noue paysagère, conformément aux prescriptions arrêtées par Noréade ;

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- 1) autorise, à titre de servitude réelle et perpétuelle, la constitution au profit de l'aménageur sur les parcelles communales AK 143 et 125 un droit de passage en tréfonds de toutes canalisations souterraines et gaines de quelque nature qu'elles soient en vue de ces raccordements, ainsi qu'une servitude de déversement au fossé côté nord ouest ;
- 2) autorise la signature d'un avenant à la promesse de vente consentie par la commune à NACARAT le 18 juin 2025 pour la cession d'une emprise de 1180 m² sur la rue du Moulin Madame afin de prolonger les dates de dépôt et de délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- 3) autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs aux effets ci-dessus, y compris tous engagements de constitutions de servitudes par acte authentique, les frais relatifs à ces actes restant à la charge de l'aménageur ;

A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 10

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

Mention exécutoire : oui

